

paquets séparés et couverts en papier fort, sur lequel ils doivent écrire le contenu général du paquet, et l'année de la passation des actes qui y sont contenus. Ces papiers sont sujets à examen, ou comme s'exprime l'ordonnance, "ouverts à une inspection légale ; et si sur tel examen, qui sera fait dans des temps raisonnables, il est trouvé qu'aucun notaire ait négligé d'obéir à cet article, ou que ses registres soient irrégulièrement et imparfaitement gardés et conservés, il sera privé de sa commission de notaire, et considéré incapable d'agir comme tel, à l'avenir." Après le décès d'un notaire, ses minutes, registres et actes sont considérés comme papiers publics de la cour des plaidoyers communs du district dans lequel il a exercé sa profession, et doivent être déposés incontinent au greffe de cette cour, à la diligence du greffier, pour l'avantage des sujets du roi qui pourraient y être légitimement intéressés ; et la moitié des émolumens que le greffier pourra recevoir pour copies des actes passés devant le notaire décédé, sera payée, par quartier, à sa veuve ou à ses héritiers, pendant cinq ans.

L'établissement de la bibliothèque publique de Québec date de cette année 1785. Quelques messieurs, amis de la lecture et de l'instruction, se cotisèrent pour former un fond, avec lequel ils firent acheter en Angleterre un nombre de livres, en anglais et en français, qui furent à l'usage du public, moyennant une modique souscription annuelle.

Cette année est remarquable dans les annales du Canada, par la grande obscurité qui eut lieu dans l'automne, par tout le pays, à trois différentes fois, et est encore appelée vulgairement *l'année de la noirceur*. Le dimanche, 9 Octobre, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, il y eût une obscurité remarquable, quoiqu'en même tems l'atmosphère parût d'une couleur jaune claire tirant sur celle du feu. Elle fut suivie de grosses bouffées de vent, et d'orages accompagnés d'éclairs et de tonnerres, qui durèrent pendant toute la nuit, et qui parurent d'autant plus extraordinaires, dans cette saison, qu'il avait fait une forte gelée la nuit précédente.

Le samedi, 15 du même mois, vers trois heures et un quart de l'après-midi, l'atmosphère prit la même couleur que le dimanche précédent ; l'obscurité fut plus considérable encore, et aussi suivie d'une forte pluie accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Le lendemain matin (dimanche 16), le temps fut calme et brumeux, jusque vers 10 heures. Il s'éleva alors un vent d'est qui dissipa en partie le brouillard ; mais environ une demi-heure après, il fit si obscur, qu'il n'était pas possible de lire l'impression ordinaire, dans les maisons où les églises. Il survint une rafale et une ondée qui éclaircirent un peu l'atmos-